
EVALUATION DU SPRO

COMMENT A-T-ON TRAVAILLE DEPUIS 2015 ?



Région Centre-Val-de-Loire

*Présentation de la démarche
d'évaluation*

Naissance du projet d'évaluation du SPRO dès 2015

- Mise en place du SPRO en décembre 2014, pour répondre à la loi du 5 mars 2014

- Une obligation d'évaluer le service public à horizon 2019 :
 - Pour répondre à la commission européenne qui octroie des subventions FSE
 - Pour répondre au cahier des charge régional, dans lequel les acteurs régionaux s'engagent à évaluer

- Une volonté partagée d'évaluer :
 - Pour associer l'ensemble des parties prenantes à une démarche positive d'amélioration
 - Pour répondre à la volonté de la Région

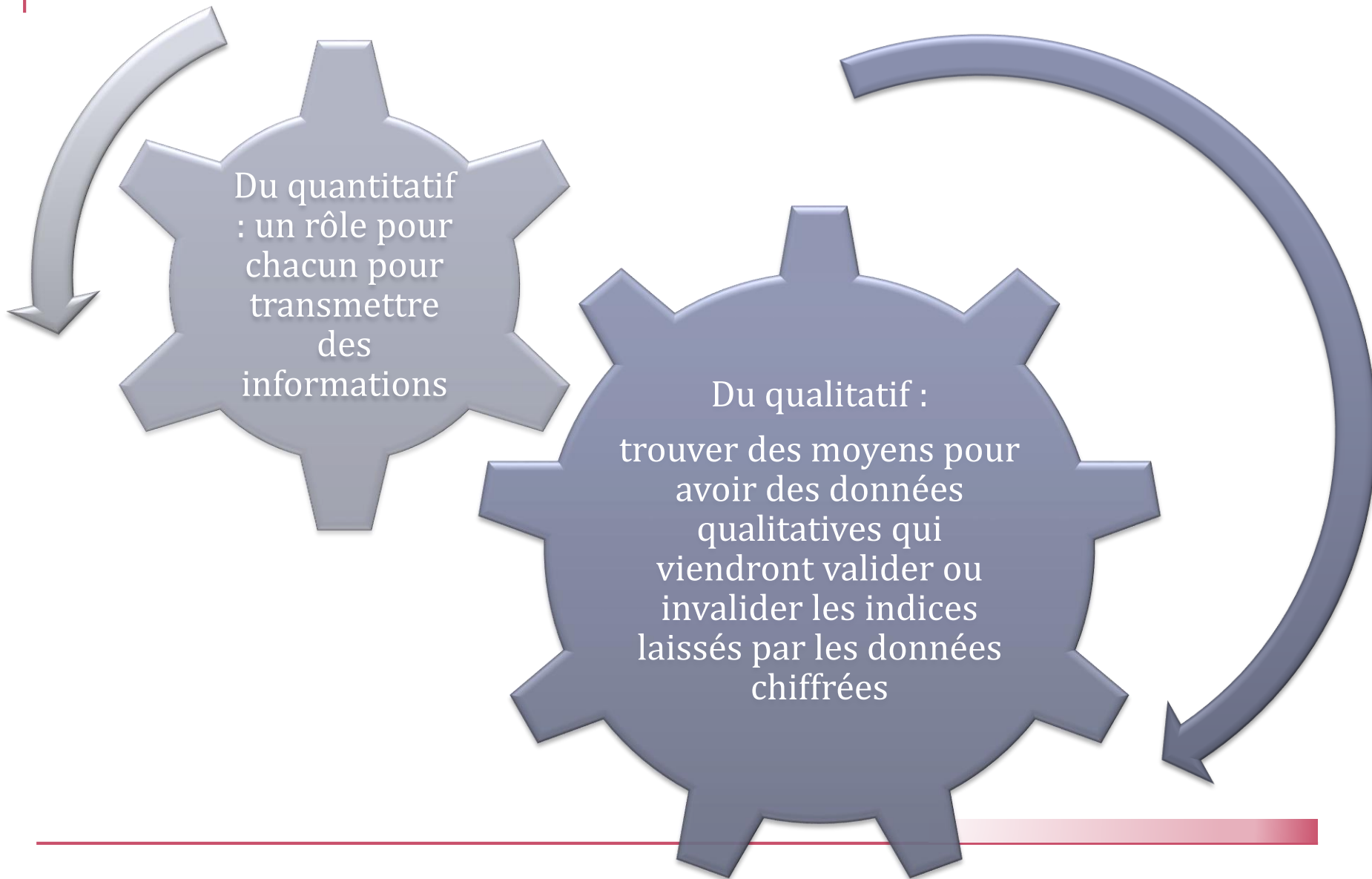
Choix d'une méthode participative

- Châteaudun, territoire volontaire pour définir la démarche
- Des travaux entre nov 2015 et nov 2016
- Le partage du projet avec les parties prenantes :
 - Les coordonnateurs
 - Les services Europe
 - La commission Orientation du CREFOP

Qu'est ce qu'on évalue du SPRO ?

1. La connaissance des acteurs entre eux :
 - ❑ Leur dynamisme
 - ❑ La culture commune
 - ❑ Le sentiment d'appartenance
2. Les moyens
 - ❑ Outils mis à disposition
 - ❑ Ressources humaines
3. L'amélioration du service
 - ❑ La continuité
 - ❑ La lisibilité
 - ❑ La qualité du service

Comment faire cette évaluation ?



Une évaluation en plusieurs étapes pour des résultats réguliers

2017-2018 : Apporter une réponse à la 1^{ère} question et disposer d'un rapport préparatoire

2018 : Enquêtes qualitatives sur les questions 2 et 3 et rapport intermédiaire

2019 : renouvellement des enquêtes qualitatives avec un questionnement intermédiaire

2019 : Synthèse des évaluations préparatoires

Des étapes à clarifier selon les moyens disponibles